



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 décembre 1996

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 Novembre 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 16 Décembre 1996

**Bilan de la concertation sur le projet d'aménagement du carrefour
du bas de l'Avenue de Nantes**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE,
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE,
Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS,
Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Christiane ROUSSELLE,
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel
PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET,
M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine
REYSSAT, Mme Marie•Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Claire MINALI-BELLA

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Lors de sa séance du 29 Mars 1996, notre Assemblée a délibéré sur les modalités de concertation proposées par l'Etat au sujet de l'aménagement du carrefour du bas de l'Avenue de Nantes (carrefour Saint-Hubert).

Cette concertation, qui s'est déroulée du 20 Mai au 1er Juin 1996, était constituée d'une conférence de presse, de 4 réunions publiques et d'une exposition. Il en est ressorti une attitude constructive de la population qui a exprimé une forte attente envers ce projet pour l'amélioration de la qualité de vie du quartier. Quelques points particuliers soulevés par les riverains feront l'objet d'adaptations du projet.

La Direction Départementale de l'Equipement, qui assure la maîtrise d'oeuvre du projet pour le compte de l'Etat, a élaboré un bilan de cette concertation, qui a fait l'objet d'un rapport de synthèse joint en annexe.

Conformément à l'article L 300-2 alinéa 1 du Code de l'Urbanisme, la Collectivité doit approuver par délibération le bilan de cette concertation afin de permettre à l'Etat de lancer l'enquête publique dans les meilleurs délais.

Bien entendu la concertation se poursuivra pendant toute la durée de l'opération, y compris pendant la phase de travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le bilan de la concertation élaboré par la Direction Départementale de l'Equipement,
- autoriser le Maire à solliciter le Préfet pour le lancement de l'enquête publique correspondante dans les plus brefs délais.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER